

Kinjo By Helioze

Le partage d'énergie c'est simple et tout le monde y gagne



Repères et OAD

Stratégie

Veille

Bénéfice de la solution

- Vendre l'énergie auto-produite
- Achetez l'énergie produite localement
- Faire des économies



L'autoconsommation collective un gain pour tous

L'autoconsommation collective ou **ACC** connaît un essor important depuis son inscription dans la loi. Elle est accessible à tous et vous êtes de plus en plus nombreux à en profiter. ([cf. chiffres de l'observatoire français de la transition écologique](#))

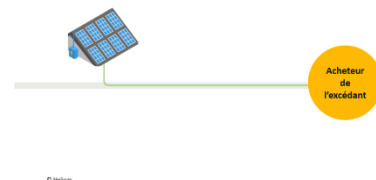
Le producteur

Le producteur injecte l'énergie produite sur le réseau. Il peut s'agir de la totalité ou juste du surplus après une autoconsommation individuelle.

Selon la situation et date de mise en service cette énergie est rachetée :

- Par EdF Obligation d'Achat en S21 ou contrats antérieurs
- Dans le cadre d'un appel d'offre de la CRE ou simplifié
- Par un agrégateur qui la revend sur les marchés

Dans tous les cas, hormis les contrats de vente totale ou au surplus antérieurs au S21, vous pouvez partager votre énergie.



Les consommateurs

Qu'ils soient professionnels, une collectivité ou des particuliers tout consommateur peut bénéficier de l'énergie de ce producteur.

Il suffit pour cela de respecter deux conditions :

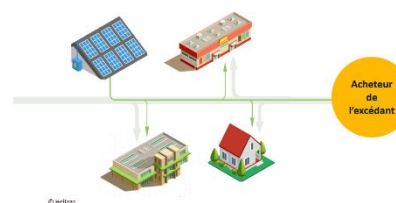
- Posséder un compteur avec télérelève de type Linky
- Se situer dans un périmètre géographique de proximité pouvant atteindre 20 km selon un critère de densité communal



Alimentation sécurisée

Chaque consommateur reste approvisionné par son fournisseur sans rien changer à son contrat. Celui-ci ne facture que l'énergie qui ne provient pas du producteur. [Plus d'information sur le site d'ENEDIS.](#)

Une répartition de l'énergie injectée entre les consommateurs est définie. Elle peut suivre des règles de priorité, part d'énergie attribuée à tel ou tel autre consommateur et selon des horaires ou saisons tenant compte des tarifs horo-saisonniers de chacun.





Bénéfices et recommandations

- Énergie locale
- Économies réelles
- Sans changement de fournisseur
- Stable et transparent



Inconvénients

- Bien se renseigner sur les contrats
- Investir dans de la production d'énergie

A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat
- **Coût d'investissement et de fonctionnement**
< 5 000 €

Conditions de réussite

- Être producteur ou consommateurs
- S'inscrire sur la plateforme
- Choisir le volume que l'on veut vendre ou acheter
- Suivre les étapes et payer
-
-
-
-

Contact

Pierre CORDEL - 07 60 48 42 57 – pierre.cordel@normandie.chambagri.fr

Développé par



Soutenue par

